

## Pourquoi choisir d'être un DDEN ?

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, souligne dans la préface du Vade-mecum consacré à notre fonction officielle :

« la fonction des 16000 Délégués Départementaux de l'Education Nationale est fondamentale. Votre dévouement contribue au rassemblement de la société autour de son école. Ce lien de confiance entre les Français et l'institution scolaire que vous contribuez à construire est l'amorce indispensable d'un cercle vertueux de la confiance qui permet aux élèves de prendre confiance en eux et en leur réussite..... L'école a besoin de vous comme de toutes les bonnes volontés pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et demeurer un repère dans la société. Au nom de tous les élèves je veux vous remercier pour votre engagement qui fait progresser l'école. Merci à vous. » Merci Monsieur le Ministre pour votre témoignage de gratitude.

Nous avons détaillé, dans notre précédent bulletin, les missions des DDEN.

Mais être DDEN, c'est aussi un acte citoyen : c'est s'engager en investissant une partie de son temps au service de la promotion de l'école publique, de l'intérêt des enfants et de la défense des principes républicains d'émancipation que sont la citoyenneté, la laïcité et la liberté de conscience.

Le premier texte fondateur de notre fonction de DDEN est inscrit dans la loi GOBLET de 1886 qui organise l'enseignement primaire public. En Janvier 1986, cette fonction a un siècle et un nouveau décret actualise notre statut et étend notre exercice à toutes les questions relatives à l'environnement scolaire.

Le décret de 1986 et la loi GOBLET de 1886 se sont fondus dans le Code de l'Education en 2000.

Notre histoire est donc liée à celle de l'école publique. Interface placée à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, notre fonction est parallèle et complémentaire aux différentes composantes du Conseil d'Ecole. Le caractère officiel de notre fonction nous confère un poste opérationnel.

Nous connaissons l'histoire de notre école. L'impartialité et l'indépendance caractérisent notre pratique. Elle sont les garants de notre crédibilité et nous permettent d'assurer nos rôles d'incitateur, de coordinateur et de médiateur.

Dans nos interventions, nous appuyons toujours le rôle de l'école qui reste le véritable lieu d'éducation, de socialisation, de construction de la citoyenneté, fondée sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité. Le DDEN est bénévole. Il veille aux bonnes conditions de vie de l'enfant à l'école et autour de l'école.

Il est une personne ressource de l'école, garant des valeurs républicaines. Son action ne prend tout son sens qu'en références aux principes qui ont fondé l'école publique : L'EGALITE, LA GRATUITE, LA LAICITE conjugaison et synthèse des trois principes indissociables de LIBERTE, d'EGALITE et de FRATERNITE.



# Témoignages des nouveaux DDEN

**Brigitte ANDRY :**

Je suis maman de 3 enfants et j'ai toujours été impliquée dans la vie scolaire, pendant 15 ans j'ai été présidente d'une association de parents d'élèves et pendant 6 ans en tant qu'élue j'étais conseillère suppléante aux écoles où j'assistais aux conseils d'école. J'ai aussi un de mes fils qui est professeur des écoles.

C'est donc tout naturellement que j'ai répondu oui à ma collègue DDEN qui me demandait si j'étais intéressée pour devenir DDEN.

J'ai donc commencé ma mission, avec beaucoup de sérieux il y a un an maintenant et je dois dire que de me retrouver « sur les bancs de l'école » m'a beaucoup touchée.

J'ai été très bien accueillie par les directeurs/trices d'école et le corps enseignant, mais quelque chose m'a interpellée : en fait les parents d'élèves et mêmes certains enseignants ne savent pas ce qu'est un DDEN, son rôle, ses missions, ses droits, ses devoirs.

Il est donc important entre autre chose :

- de leur montrer, avec beaucoup de diplomatie, que nous sommes un trait d'union, entre les différents acteurs, école-mairie-parents d'élèves et inspection d'académie
- de leur rappeler que nous sommes là pour veiller à ce que la scolarité de leurs enfants se passe dans des conditions sécuritaires optimales
- de leur faire sentir que nous sommes à leur écoute, que nous ne sommes pas là juste pour faire de la figuration.

C'est donc ce que je vais m'appliquer à faire durant mon mandat actuel de quatre ans qui je l'espère se passera le mieux possible.

**Gilbert LERDA : Ma décision de devenir D.D.E.N.**

Républicain dans l'âme depuis ma plus tendre enfance et fervent défenseur de l'Ecole Républicaine pour ses valeurs émancipatrices et égalitaires, il m'a semblé naturel de rejoindre les rangs des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

J'ai souvent entendu le sigle D.D.E.N., ma curiosité naturelle m'a poussé à faire des recherches et m'a conduit vers un ami, lui-même D.D.E.N. depuis plusieurs années. Pour se décider il faut une occasion.

L'été dernier il m'a été donné fortuitement d'être mêlé à une discussion de parents d'élèves de l'école de mon petit-fils à Grasse sur le réseau social Facebook, et cela au sujet d'une sortie scolaire de fin d'année aux Iles de Lérins. J'ai réagi au comportement inadéquat de deux parents qui se plaignaient de la décision qu'avaient prise les enseignants de limiter à 10h30 la "Boom" nocturne au Fort de l'île Sainte Marguerite, qui au goût de leurs enfants âgés en moyenne de 10 à 12 ans se serait terminée trop tôt.

Cette réaction vraiment déplacée, dans le contexte d'une sortie de découverte du milieu maritime Cannois m'a quelque peu dérangé et je me suis permis de donner, sur le réseau social, mon impression en prenant la défense des quatre enseignants qui ont fait de leur mieux.

Ces derniers se sentant critiqués finiront par s'en tenir au cours en classe et ne proposeront plus d'activités d'éveil à l'extérieur.

Alors en allant chercher mes deux petits enfants, la semaine suivante, j'ai été chaudement remercié par la Directrice et la plupart des maitresses ; leurs réactions à mon égard m'ont touché et m'ont conforté dans l'idée de rejoindre les rangs des DDEN, je me suis dit que je pourrais ainsi apporter ma contribution à cette belle et très honorable association et continuer à défendre l'école de la République.

**L'équipe de rédaction : Brigitte ANDRY, Jean DOUSSY, Christian LAVAUX, Gilbert LERDA, Michelle MESSIN, et tous les DDEN de Grasse –Val de Siagne.**

# Domaines de compétences des DDEN

La fonction de DDEN Grasse-Val de Siagne se décompose en deux parties :

⇒ **une officielle**

- les conseils d'écoles, au moins une fois par trimestre, en tant que membre de droit,
- le compte rendu annuel de visite à établir en association avec la direction de l'établissement,
- la participation à des instances comme la caisse des écoles,
- la présence lors de certains exercices de sécurité,
- la présence aux réunions concernant les travaux, les effectifs, les rythmes scolaires, la carte scolaire, les menus, les installations sportives....
- la rencontre des deux inspecteurs de circonscription (IEN) et de leurs équipes
- la rencontre du maire de la commune ou son représentant.

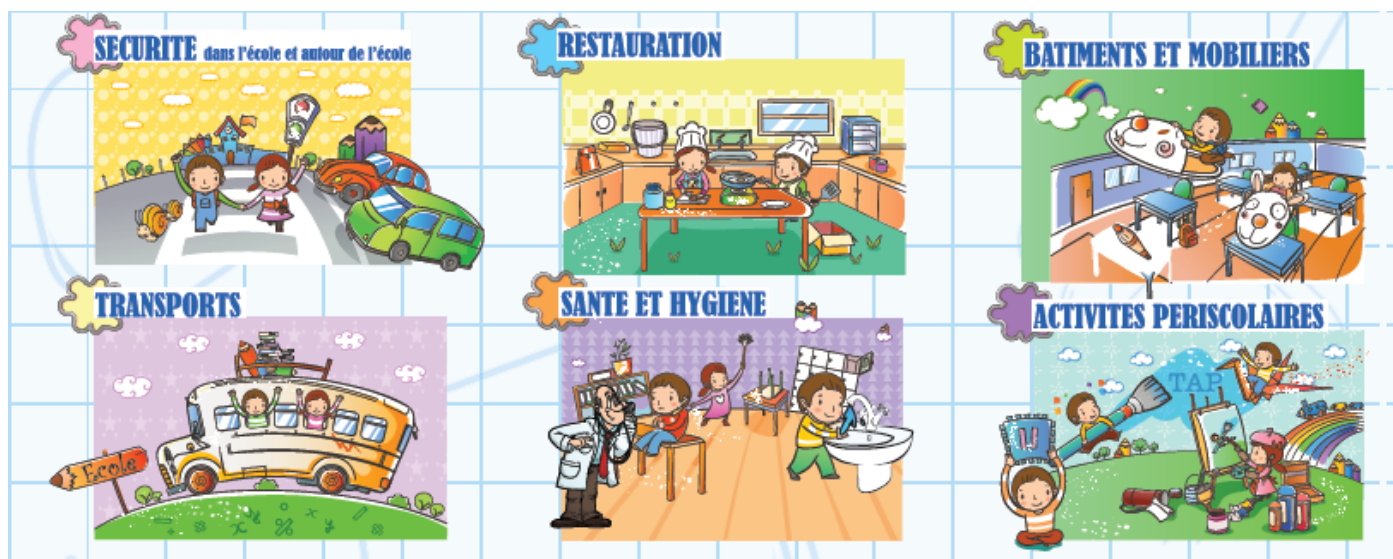
*Le DDEN agit alors en tant que conseiller, témoin utile et vigilant pour les relances, médiateur le cas échéant dans un souci toujours présent de défense de l'école publique et de l'intérêt de nos élèves.*

⇒ **une plus conviviale et tout aussi agréable**

- La participation à des manifestations de l'école comme les fêtes, les spectacles et apport parfois d'un coup de main pour des recherches et des expositions (*passé de l'école, pourquoi l'école porte-t-elle ce nom?...*)
- La présence active, es qualité DDEN, aux forums des associations des différentes communes (*pour mieux nous faire connaître auprès de la population*)
- Les rencontres avec les personnels des écoles et du périscolaire, les responsables des commissions municipales et les élus, *de manière officielle ou plus informelle.*

*L'écoute, la disponibilité et la courtoisie (qui complètent et renforcent ses convictions) sont ses meilleurs atouts de réussite en compagnie.*

*Enfin et non le moindre, la rencontre chaque trimestre avec ses collègues DDEN devenus rapidement ses amis, qui se termine autour d'un repas comme chez les Gaulois d'Astérix*



# Les 30 DDEN de Grasse - Val de Siagne



Délégation Grasse-Val de Siagne

Tél. 06 83 08 78 33



Union départementale  
DDEN06  
06000 NICE  
president.ud06@dden.fr  
secretariat.ud06@dden.fr

## NOMS des DDEN : (par ligne)

- 1- M. Raibaudi, S. Sordello, M. Pignault, C. Lavaux, C. Martucci, H. Boné, B. Andry
  - 2- J-M. Gustave, C. Le Blay, J. Villeneuve, M. Boné, M. Mary, V. Cusack, P. Sainte-Rose
  - 3- D. Tête, F. Gandon, T. Chatelier, J. Guinvarch
  - 4- J. Doussy, M. Messin, S. Helléna, A. Vert
  - 5- G. Lerda, J-F. Billault, S. Moisan, G. Vernersch, M. Aber, M. Belissant, G. Tomasini
- Absent : A. Champsaur

## Répartition des 30 DDEN :



Le Délégué Départemental de l'Education Nationale (D.D.E.N.) est un bénévole désigné par circonscription d'inspection départementale, par l'inspecteur d'Académie, **pour 4 ans**, après avis du Conseil Départemental de l'éducation nationale. Son mandat est renouvelable et toujours révocable.

**De même si le rôle de D.D.E.N. vous intéresse, vous pouvez encore nous rejoindre :**

Prenez contact avec nous, n'hésitez pas à téléphoner à Michelle MESSIN au 06 83 08 78 33 ou à lui envoyer un courriel : [michelle.messin.dden2@mialme.net](mailto:michelle.messin.dden2@mialme.net)

### Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N...

**Le DDEN**  
 Au service des enfants et de l'école publique,  
 Médiateur bénévole,  
 Militant de la Laïcité,  
 Membre de droit du conseil d'école,  
 Nommé officiellement  
 Il intervient dans plusieurs domaines.